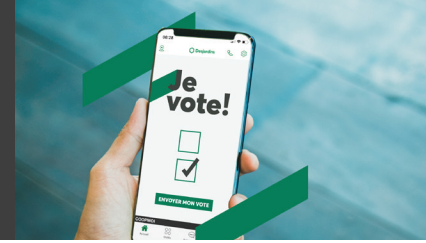
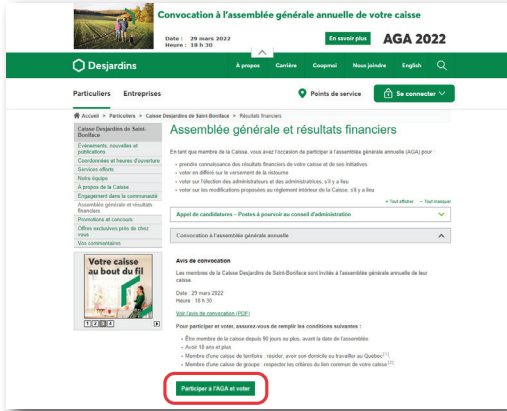


Le processus de votation pas à pas

Vote sur l'assemblée générale annuelle

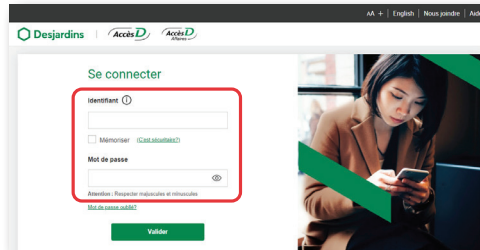


1 À partir du site Internet de votre caisse, section « Assemblée générale et résultats financiers », appuyez sur « Participer à l'AGA et voter ».

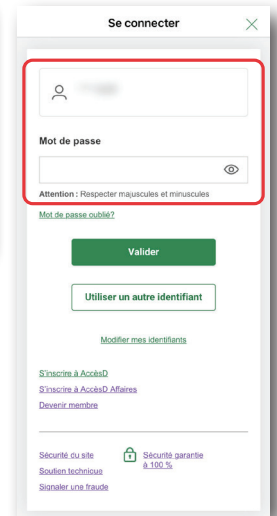


2 Vous serez alors redirigé vers la fenêtre de connexion AccèsD. Saisissez votre identifiant et votre mot de passe habituels.

Version ordinateur

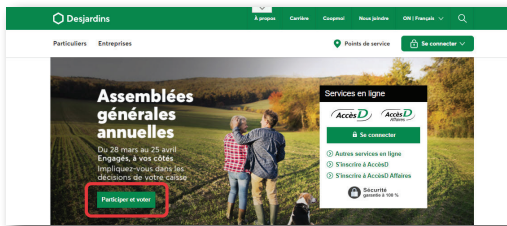


Version mobile



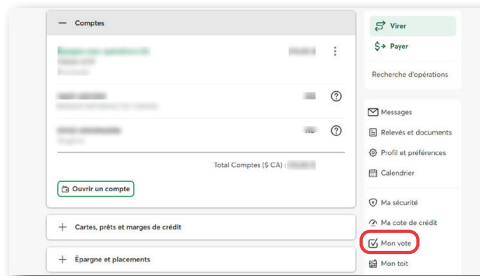
OU

D'un ordinateur, rendez-vous sur desjardins.com et ouvrez votre session AccèsD (Particulier ou Affaires) en appuyant sur « Participer et voter ».

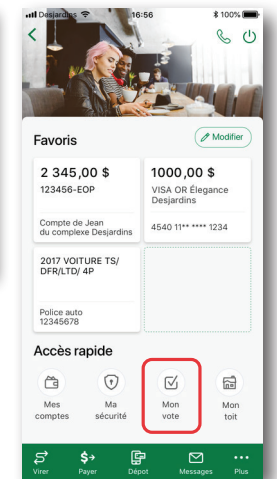


3 Une fois votre session ouverte, appuyez sur « Mon vote ».

Version ordinateur



Version mobile



OU

D'un appareil mobile, rendez-vous sur desjardins.com ou sur l'application Services mobiles Desjardins et ouvrez votre session AccèsD (Particulier ou Affaires) en appuyant sur « Participer et voter ».



Il est possible que le bouton « Mon vote » ne soit pas visible si :

- vous n'êtes pas membre Desjardins;
- sur AccèsD Affaires, vous n'êtes pas « administrateur principal » d'un compte entreprise.

Le processus de votation pas à pas

Vote sur l'assemblée générale annuelle



4 Vous serez alors redirigé vers l'outil de votation, où 3 scénarios sont possibles :

Scénario 1

La période de vote est en cours et vous n'avez pas encore voté. Vous devez alors répondre aux questions sur la répartition des excédents pour le versement de la ristourne et voter pour l'élection des membres du conseil.

IMPORTANT | Si vous êtes membre de plus d'une caisse et que les périodes de votation sont en cours en même temps, vous devez voter pour les propositions de chacune d'elles au même moment. Il ne sera pas possible d'accéder au formulaire de vote plus tard.

Desjardins

Vote de l'assemblée générale annuelle

Votre vote est traité de façon confidentielle.
Vous devez remplir tous les champs.

Jean-Baptiste Dujardin Lagace

Caisse de Belleville Période de vote
Du 3 au 9 mars 2022

Pour voter de façon éclairée, écoutez l'assemblée générale annuelle de cette caisse en webdiffusion.
Vous aurez tous les détails sur :

- la proposition de répartition des excédents annuels (ristournes)
- la proposition sur le taux de ristournes et le versement au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)
- l'élection des membres du conseil d'administration

[Visionner l'assemblée générale annuelle](#)

Vote sur la répartition des excédents pour le versement de la ristourne
Consultez le projet de votre caisse pour la répartition des excédents annuels, incluant le versement de la ristourne.
[En savoir plus sur le projet](#)

Répartition des excédents annuels (ristournes)
Êtes-vous pour ou contre la proposition de répartition des excédents annuels recommandée par le conseil d'administration de votre caisse?

Je suis pour Je suis contre Je m'abstiens

Versement et taux de ristournes, versement au FADM

Cliquez ensuite sur Confirmer, au bas de la page.

Desjardins

Vote sur l'assemblée générale annuelle

Confirmation

✔ Votre vote a bien enregistré pour la Caisse de Belleville.

[Retour au sommaire](#)

Le contenu de cette page peut différer sur AccèsD Affaires.

Scénario 2

La période de vote est en cours et vous avez déjà voté.

Desjardins

Vote sur l'assemblée générale annuelle

Votre vote est traité de façon confidentielle.
Vous devez remplir tous les champs.

Johannie Francoeur

Caisse de Belleville Période de vote
Du 2 au 5 avril 2021

ⓘ Vous avez déjà voté. Revenez après la période de vote pour voir les résultats.

[En savoir plus sur l'assemblée générale annuelle](#)

[Visionner l'assemblée générale annuelle](#)

[Retour au sommaire](#)

Scénario 3

Vous n'êtes pas admissible au vote de l'assemblée générale annuelle puisque vous ne respectez pas tous les critères d'admissibilité.

Desjardins

Vote sur l'assemblée générale annuelle

ⓘ Vous n'êtes pas admissible au vote de l'assemblée générale annuelle.

Critères d'admissibilité pour le Québec
Pour être admissible, vous devez :

- être membre de la caisse depuis 90 jours ou plus
- avoir 18 ans ou plus
- résider, être domicilié ou travailler au Québec si vous êtes membre d'une caisse de territoire
- respecter les critères du lien commun de votre caisse si vous êtes membre d'une caisse de groupes

Critères d'admissibilité pour l'Ontario
Pour être admissible, vous devez :

- être membre de la caisse depuis le 31 décembre 2020 ou avant
- être âgé de 16 ou plus
- résider, travailler ou exploiter un établissement en Ontario

Les critères d'admissibilité peuvent différer sur AccèsD Affaires.